

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES

Société Anonyme au capital de 1 085 906 €
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
19 avenue de la Forêt de Haye
483 047 866 R.C.S. NANCY

- - -

RAPPORT ANNUEL

Règles des Marchés ALTERNEXT Chapitre 4 § 4.2

- - -

Le présent rapport annuel relatif à l'exercice 2019 comporte :

- les comptes annuels 2019,
- le rapport de gestion sur l'exercice 2019,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Fait à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)
Le 27 avril 2020
Jean-Paul FEVRE
Président du Conseil d'administration
et Directeur Général

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Société Anonyme au capital de 1 085 906 euros
Siège social 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
19 avenue de la Forêt de Haye
483 047 866 R.C.S. NANCY

**_*_

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2019

**_*_

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

1. Conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth et de nos statuts, nous vous rendons compte de la gestion et de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**_*_

2. Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles et principes en vigueur et arrêtés par le conseil dans sa séance du 27 avril 2020.

Les comptes sont conformes à la législation en vigueur, aucun changement n'ayant été apporté par rapport à l'exercice précédent, sauf les indications figurant au présent rapport.

**_*_

3. Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé, dans le cadre du commissariat, permettra de vous donner lecture, du rapport sur les comptes annuels correspondant.

**_*_

4. Le présent rapport de gestion a pour objet de vous apporter toutes informations utiles, nécessaires et réglementaires concernant

- l'activité de la société,
- les résultats de cette activité,
- les difficultés rencontrées,
- les événements importants,
- les perspectives d'avenir.

Ce rapport comporte également différentes mentions ayant trait à des points particuliers précisés par la loi.

Une section spécifique du présent rapport de gestion présentera le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

PARTIE 1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 – COMPTES ET RESULTATS

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

L'activité de la société fait apparaître un chiffre d'affaires d'un montant de 1 172 813 € HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 1 141 788 € HT précédemment, soit une hausse de 2,72 %.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se subdivise principalement en deux axes, à savoir :

- d'une part, la réalisation de contrats d'études qui se sont élevés pour un montant global annuel de l'ordre de 513 000 €, étant précisé que, 88 700 € de facturations d'études ont été neutralisées par le biais de produits constatés d'avance ;
- et, d'autre part, les ventes de molécules qui se sont élevées à un montant global annuel de l'ordre de 667 248 €.

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires concernent principalement les refacturations aux filiales.

La production immobilisée de l'exercice en baisse passe de 697 834 € à 563 885 €, d'un exercice à l'autre et se décompose comme suit :

- 1 534,62 € de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres,
- 562 350,54 € de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

La production stockée augmente et passe d'un montant négatif de 53 975 € à un montant positif de 126 864 €.

Les subventions d'exploitation, dont la société a bénéficié au cours du dernier exercice clos s'établissent à un montant de 622 €. Elles s'élevaient à un montant de 32 852 € en 2018.

Les produits d'exploitation ont ainsi été portés de 1 819 743 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à 1 871 223 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les charges d'exploitation ont baissé, passant de 3 934 619 € en 2018, à 3 419 200 € en 2019.

Lesdites charges se ventilent comme suit :

- achat de matières premières :	99 422 €	(-19,25 %)
- variation de stock pour :	27 787 €	(N/S %)
- autres achats et charges externes pour :	702 923 €	(-33,51 %)
- impôts, taxes et versements assimilés pour :	51 370 €	(-5,28 %)
- frais de personnel pour :	1 888 793 €	(+3,14%)

Les dotations aux amortissements ont été ramenées de 471 370 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à 405 047 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les dotations aux provisions pour dépréciation ont été les suivantes

- | | |
|-------------------------|------------|
| - sur immobilisation : | 36 206 € ; |
| - sur actif circulant : | 153 280 €. |

Les autres charges d'exploitation ont été portées de 49 337 € en 2018 à 54 373 € en 2019.

Le résultat d'exploitation s'établit, en conséquence de ce qui précède, en perte de 1 547 977 € contre une perte de 2 114 876 € précédemment. Le résultat financier demeure déficitaire, passant d'une perte de 97 737 € au titre de l'exercice 2018 à une perte de 57 303 € au titre de l'exercice 2019.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi en perte de 1 605 280 €. A titre de comparaison, il ressortait en perte de 2 212 614 € en 2018.

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice est en bénéfice de 261 518 €, il ressortait en 2018 à un montant de 2 227 377 €. Cette baisse s'explique essentiellement par l'apport de la « branche d'activité TEM 1657 » à TEMISIS valorisé à 2 500 000 € intervenu en 2018.

Le crédit d'impôt recherche est en légère baisse, passant d'un montant de 849 743 €, au titre de l'exercice 2018, à 794 019 € au titre de l'exercice 2019.

En conséquence de tout ce qui précède, le résultat net définitif ressort en perte de 541 229 € contre un bénéfice de 864 506 € pour le précédent exercice.

1.2 – BILAN

Le montant total du bilan ressort à 13 887 637 €. Il se décompose comme suit

1.2.1. L'actif

La valeur nette des immobilisations incorporelles, d'un montant de 2 434 355 €, à l'ouverture de l'exercice, totalise à 3 067 543 € à la clôture de l'exercice.

A cet égard, il est rappelé que pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n° 2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables ;

- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

L'ensemble des immobilisations corporelles a été ramené, dans le même temps, de 2 806 562 € à 2 452 929 €.

Il est précisé que les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur le siège, les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros œuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'œuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

La valeur nette comptable de nos immobilisations financières a augmenté, passant de 4 008 966 € à 4 444 631 €. Elles sont constituées, à la clôture de l'exercice

- de titres de participations à hauteur de 2 828 683 € dont 2 500 000 € pour la participation TEMISIS
- de créances sur participations pour 1 379 187 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 89 212 €
- prêts pour un montant de 12 688 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 134 861 € (comprenant le contrat de liquidité pour l'achat par PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT de ses propres actions).

Globalement, l'actif immobilisé net, après amortissements et dépréciations, a été porté de 9 249 882 € à l'ouverture de l'exercice, à 9 965 102 € à la clôture.

S'agissant de l'actif circulant, le stock de matières premières a baissé, passant de 27 787 € au 31 décembre 2018 à 0 € au 31 décembre 2019.

Le stock de produits intermédiaires et finis a été ramené, sur la même période, de 918 330 € à 891 915 €.

Les créances clients ont quant à elles augmenté, passant de 232 736 € à 307 489 €.

Les autres créances, comptabilisées à hauteur de 1 547 874 € à l'ouverture de l'exercice, ressortent à hauteur de 1 110 777 € à la clôture de l'exercice.

Le solde des disponibilités totalise 1 532 754 € à la clôture de l'exercice. Il s'établissait à 657 307 € à l'ouverture de l'exercice. Cette augmentation s'explique principalement par une levée de fonds intervenue fin de l'année 2019.

Des charges constatées d'avance ont été enregistrées pour un montant de 79 601 € au 31 décembre 2019.

1.2.2. Au passif

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société totalisaient 10 002 767 €, intégrant le capital social de 1 085 906 € et des primes d'émission s'élevant à 11 569 077 €.

L'endettement global de la société a baissé entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, passant de 4 285 461 € à 3 819 870 €.

Il se compose

* des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	2 563 830 €
* des emprunts et dettes financières divers : (en ce compris, le prêt OSEO pour 75.000 €)	378 799 €
* des encours fournisseurs :	268 520 €
* des dettes fiscales et sociales :	368 530 €
* des autres dettes :	151 491 €

~*~*~

1.3 – SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DU DERNIER EXERCICE ECOULE, DIFFICULTES RENCONTREES ET PROGRES REALISES OU EN COURS DE REALISATION

L'activité de la société au cours de l'exercice 2019, comparée aux années précédentes a évolué comme suit

<i>En €</i>	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires net	1 172 813	1 141 788	806 780
<i>Dont export</i>	145 253	245 600	155 000
Résultat d'exploitation	(1 547 977)	(2 114 876)	(1 866 689)
Résultat financier	(57 303)	(97 737)	(42 378)
Résultat exceptionnel	261 518	2 227 377	350 544
Résultat net	(541 229)	864 506	(674 793)

Hors élément exceptionnel, le résultat net est en amélioration du fait d'une meilleure maîtrise des charges et d'une légère progression du chiffre d'affaires.

La relative stagnation des ventes est due au changement de stratégie de distribution en cours d'année, qui nous a amené à changer de distributeur pour confier l'intégralité de la distribution de nos produits au groupe CLARIANT, qui a pris, fin de l'année 2019, une participation de 10% chez PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT. Le partenariat avec CLARIANT est extrêmement positif car en plus d'un accord de distribution mondial, il concerne le co-développement de nos produits cosmétiques collection.

1.3.1. Ventes

* *Spiraea*®

Nous avons reçu des premières commandes de notre distributeur Chinois avec lequel nous sommes encore lié jusqu'en juillet 2020.

Une homologation est en cours dans un grand groupe Américain avec des premières ventes attendues sur le 2nd semestre de cette année.

* *Edulis*

Notre premier client a maintenu son intérêt pour notre actif avec une reconduction de ses achats de 2018 en 2019.

* *Equibiome*®

Lancé en Avril 2018 tient ses promesses avec des projets qui fleurissent dans différents pays. Les ventes devraient débuter courant 2020.

* *Prenylium*®

Notre dernier actif, Prenylium®, produit anti-âge entièrement développé chez PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT, a été lancé par CLARIANT début 2020. Le produit a été introduit dans toutes les régions du Monde et reçoit beaucoup de marques d'intérêt.

** Rootness Energize®*

Rootness Energize® est un actif développé initialement par PAT, finalisé par CLARIANT et lancé mi-mars dernier. Malgré la crise pandémique actuelle, le produit a déjà reçu deux Awards, l'un en Allemagne et l'autre au Japon. Ce produit réactive les processus métaboliques et augmente la production d'énergie dans les cellules.

** Produits à façon*

La collaboration avec CLARIANT nous permettra de démarcher des grands groupes internationaux à fort potentiel en proposant des contrats de développement à façon en exclusivité.

1.3.2. Recherche et développement

La recherche de PAT est organisée en projets visant à délivrer des produits pour différents marchés : cosmétique, pharmaceutique, protection des végétaux en agriculture, nutraceutique :

1.3.2.1. Marché cosmétique

** Collaboration avec CLARIANT*

Rootness Energize® est un produit industriel finalisé issu d'une nouvelle espèce délivrée à CLARIANT au début de l'été 2019. La recherche de PAT a pu tenir les délais extrêmement courts liés au lancement début 2020.

** Grand compte*

Le développement de nouveaux ingrédients cosmétique s'est également poursuivi avec une grande marque cosmétique au travers des deux nouvelles espèces pour des lancements prévus en 2021.

** Ingénierie métabolique*

Le développement de nouveaux actifs issus d'ingénierie métabolique s'est poursuivi au travers de nouveaux composés que nous savons maintenant produire à l'échelle du laboratoire.

** Biodiversité*

Bien qu'il s'agisse de la première année de mise en service de notre serre à La Réunion, nous avons pu procéder à l'étude d'environ soixante nouvelles espèces en 2019. Le développement cosmétique d'une première plante sur l'Île a été lancé lors du premier trimestre 2020.

1.3.2.2. Marché de la protection des végétaux en agriculture

Cette activité est maintenant structurée autour de deux projets de recherche collaboratifs : découverte de nouveaux fongicides avec la société BASF Agro et découverte de nouveaux herbicides, projet Herbiscan.

Le programme de recherche avec BASF s'est poursuivi normalement, avec des échantillons PAT envoyés avant la période de confinement.

HerbiScan a été officiellement lancé au 1^{er} janvier 2020 cofinancé par le Programme d'Investissements d'Avenir à hauteur de 661k€ pour un montant du projet de 1,5 M€

Un autre groupe d'agrochimie a pris contact avec nous afin d'analyser des possibilités de collaboration lors du premier trimestre 2020 et des discussions sont actuellement en cours.

1.3.2.3. Marché Nutraceutique

Depuis plusieurs années nous travaillons à l'identification d'un gène de plante produisant un actif remarquable que nous cherchons à produire par des moyens de fermentation pour le rendre disponible en quantité pour le marché nutraceutique.

Nos travaux de recherches ont été couronnés de succès par la découverte du gène et de l'enzyme responsable de la bioconversion d'un substrat vers l'actif recherché. Les tests effectués au laboratoire montrent des rendements importants.

Le procédé de production d'un actif à effet de protection sur la mémoire a été établi à l'échelle du laboratoire. Une demande de brevet a été introduite le 12 mars 2020.

Nous avons décidé de créer en fin d'année une filiale, CELLENGO, qui portera ces projets d'ingénierie métabolique (cf. § 1.5.3).

1.3.2.4. Marché pharmaceutique

Plusieurs séries d'échantillons ont été envoyées à la plateforme antimicrobienne de la Faculté de Pharmacie de Nancy. Un peu plus de 20% de nos échantillons ont révélé des capacités antimicrobiennes intéressantes. Nous travaillons à l'identification des molécules les plus prometteuses.

D'autre part, des tests antiviraux sont actuellement en cours sur deux de nos molécules vis-à-vis du SARS-CoV-2.

1.3.3. Propriété intellectuelle / Brevets

En 2018 notre société figurait au palmarès du Top 10 des déposants en Région Grand-Est, très proche des deux Universités régionales qui comptent pourtant bien plus de chercheurs.

L'exercice 2019 nous a permis de consolider notre portefeuille de brevets avec six nouvelles demandes de brevet, sept brevets délivrés et vingt-trois brevets publiés dans le monde.

En 2020, deux nouveaux dépôts, cinq extensions en phases nationales et six délivrances de brevets sont déjà réalisés.

1.3.4. Subventions

PAT et ses filiales totalisent plus de 4 M€ de subventions potentielles sur les années 2017-2023 pour des programmes d'innovation.

1.3.5. Augmentation de capital fin 2019

Notre société a réalisé une augmentation de capital d'un montant global de 2,2 M€, prime d'émission incluse, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du groupe industriel CLARIANT.

1.4 – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

1.4.1. Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Suite à l'état de pandémie déclaré en début d'année, nous avons pris des mesures de confinement via la mise en place du télétravail quasi-total pour le personnel du siège et de la R&D. Les équipes de production sont pleinement opérationnelles dans les serres. Cette organisation rigoureuse permet de limiter l'impact sur notre activité à court terme.

1.4.2. Principaux risques et incertitudes

La pandémie actuelle et le confinement généralisé depuis mi-mars dernier est un élément d'incertitude pour le développement de nos activités et celles de nos clients.

À la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1.4.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

Notre nouveau partenariat de distribution avec CLARIANT devrait nous permettre d'augmenter significativement nos ventes grâce au lancement de deux produits en co-développement.

Déjà une reprise est annoncée en Asie au deuxième semestre après l'épisode pandémique actuel.

Nous attendons une évolution favorable sur notre anti-inflammatoire chez TEMISIS suite à de nouveaux résultats très prometteurs.

1.4.4. Information sur les indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

PAT bénéficie d'une technologie respectueuse de l'environnement, PAT Plantes à Traire®, qui permet de produire des quantités importantes de molécules sans détruire les plantes.

De plus la traçabilité de nos produits est optimale car le processus de production va de la graine à la molécule sur le même site de production. La société est très vigilante sur l'origine des plantes afin de se conformer à la réglementation Nagoya pour tous ses processus de recherche et de développement et de production. C'est d'ailleurs dans cet esprit que notre filiale à La Réunion a été positionnée pour valoriser des ressources végétales des DOM-TOM et avoir un retour économique vers le territoire.

La société veille également à l'équité salariale homme-femme, à la sécurité au travail et au développement personnel des employés par la formation.

1.5 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

1.5.1. PAT Zerbaz

1.5.1.1 Bilan financier

La poursuite des investissements prévus initialement se traduit par un actif de 1 421 k€ en augmentation par rapport à 2018 (1 173 k€). Les charges courantes sur 2019 restent stables à 347 k€ dont 92 k€ de charges de personnel. Les produits 2019 s'élèvent à 21 k€. La subvention FEDER à percevoir sur 2019 a été intégrée pour un montant de 464 k€. Le résultat de l'exercice s'élève à 240 k€ identique à 2018 renforçant les capitaux propres. Le Compte courant associé PAT est de 843 k€.

1.5.1.2 Programme investissement

Fin 2019, les deux serres de R&D et de production du site de Saint Pierre sont opérationnelles sur une surface totale de 2200m² doublant les surfaces de R&D du Groupe et ajoutant des surfaces de production complémentaires au site de Nancy pour 2020.

1.5.1.3 Programme de recherche biodiversité

Le programme collaboratif PATZERBAZ financé par le FEDER de la Réunion s'est poursuivi notamment avec la participation active d'un laboratoire de l'Université de la Réunion et l'identification de plusieurs plantes endémiques de la Réunion à fort potentiel.

1.5.1.4 Perspectives 2020 La réalisation d'un laboratoire analytique est planifiée courant 2020.

1.5.2. TEMISIS

Les travaux de développement notre anti-inflammatoire TEM1657 se sont poursuivis. Les études de pharmacocinétique et de pharmacodynamie (DMPK) chez l'animal ont permis de valider la biodisponibilité du composé lors d'administration orale, expliquant sa forte efficacité chez l'animal.

Par ailleurs, les travaux ont porté sur la découverte de son mode d'action dans le traitement du psoriasis. Les résultats obtenus sont très favorables puisque à ce jour, selon les résultats obtenus, seul TEM1657 permet de réguler efficacement la cible originale découverte.

Lors de deux conventions d'affaires internationales, plusieurs sociétés pharmaceutiques ont été informées des avancées dans le développement du produit. Ces discussions ont abouti à la signature de deux contrats d'évaluation et à une étude de « due diligence » sur le produit.

Cinq fonds se sont déjà prononcés en faveur d'une participation à un syndicat d'investissement.

D'autre part, des résultats très intéressants de cette molécule ont été obtenus dans des tests sur une autre maladie inflammatoire en comparaison des molécules de référence du marché. Ces résultats récents vont augmenter l'intérêt des investisseurs et des prospects potentiels.

1.5.3. CELLENGO

La société CELLENGO (cf. § 2.10) a été créée dans le but de développer des outils de production de molécules rares par voie d'ingénierie métabolique (cf. § 1.3.2.3).

Des contacts commerciaux encourageants ont déjà été établis avec plusieurs sociétés des domaines nutraceutique et cosmétique. PAT poursuivra le développement de deux types d'actifs au cours de l'année 2020.

Au cours de l'année 2020, PAT fera apport de l'ensemble des éléments actifs et passifs relatifs à ces technologies.

1.5.4. STRATICELL

L'exercice 2019 aura été une année d'investissements importants, en particulier avec le montage et l'aménagement d'un laboratoire de biosécurité L2 de 60m² dédié à l'étude du microbiote cutané. Un premier impact de ce projet sur l'activité de prestation est attendu après une première phase de recherche, d'ici 2021.

Nous avons également engagé en novembre un profil expérimenté en business développement, afin d'accélérer nos ventes sur notre marché actuel et de développer de nouveaux marchés comme les Etats-Unis et le secteur pharmaceutique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est très proche de l'année précédente, et s'élève à 704 k€. Les autres produits d'exploitation s'élèvent quant à eux à 551 k€. Un montant de 25 k€ a été porté à l'actif du bilan dans la rubrique production immobilisée.

Compte tenu des charges liées à ces investissements, StratiCELL a toutefois dégagé un résultat opérationnel positif (hors amortissements) de 60 k€. La perte comptable après prise en compte des amortissements, produits et charges financières s'élève à 46 k€.

Nous avons déposé au cours du dernier trimestre 2019 plusieurs projets de recherche en vue d'un financement total ou partiel par l'Europe ou la Région Wallonne. Trois projets ont été acceptés. Le montant des aides à la recherche liées à ces trois nouveaux projets s'élève à 1 695 k€, octroyés sur 3 ans.

1.5.5. COULEURS DE PLANTES

L'exercice 2019 a été marqué par une nette progression du chiffre d'affaires (+ 18 %).

Les efforts de prospection dans le secteur textile ont abouti notamment à la signature d'un important contrat de fourniture pluriannuel avec un industriel chinois pour la production de vêtements en Cashmere haut de gamme.

Dans le secteur cosmétique, notre 1^{er} client a lancé avec succès sa nouvelle gamme de coloration capillaire, incluant des colorants végétaux. D'autres laboratoires sont en phases de tests pour utiliser notamment les huiles pigmentaires pour des utilisations en hygiène et soins.

Les premières ventes de pigments pour le secteur de la coloration des bio – plastiques sont intervenues et les tests d'incorporation dans des mélanges maîtres puis les essais industriels d'extrusion, d'injection ou de thermoformage ont été très concluants. Grâce aux partenariats mis en place avec deux grosses sociétés productrices de mélanges maîtres, ce secteur devrait se développer.

PARTIE 2 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

2.1 - INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du capital social ainsi que l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote en application de l'article L 233-13 du Code de commerce.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019

Au 31/12/2019	Nombre d'actions	Pourcentage
QUANTITATIS	281 777	25,95%
JEAN-PAUL FEVRE	28 928	2,66%
Sous-Total Jean-Paul Fèvre	310 705	28,80%
FREDERIC BOURGAUD	68 004	6,26%
REGIS BRUN	8 705	0,80%
PAUL HANNEWALD	7 405	0,68%
VIVIANE NEITER	960	0,09%
THIERRY FEVRE	450	0,04%
THIERRY CHAPUSOT	100	0,01%
VETOQUINOL	22 500	2,07%
MICHEL SALMON	1 000	0,09%
Sous-Total Administrateurs	419 829	38,66%
PAT via contrat de liquidité	4 563	0,42%
CLARIANT	110 000	10,13%
Flottant	551 542	50,80%
TOTAL CAPITAL SOCIAL	1 085 906	100,00%

2.2 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit au 31 décembre 2019, l'état de la participation des salariés au capital social et la proportion qu'elle représente est la suivante

Nombre d'actions	Pourcentage	Cadre
2 650	0,24%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 et du CA du 19/12/17

2.3 - INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rappelons que l'assemblée générale, réunie le 26 juin 2019, a fait usage de la faculté prévue à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 26 juin 2019, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la pratique du marché reconnue en date du 2 juillet 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (décision AMF 2018-01).

La présente délégation a été consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du 26 juin 2019 et expirant le 26 décembre 2020.

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT, confié à MIDCAP PARTNERS, agent lié à la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité ouvert dans les livres d'ODDO BHF SCA à la date du 31 décembre 2019 :

- 4 563 titres CF ALPAT ;
- 39 095,66 € en espèces.

Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité	2019
Volume d'achat de titres sur 2019	13 779 titres
Valeur moyenne d'achats	17,67919 €
Volume de vente de titres sur 2019	13 851 titres
Valeur moyenne de ventes	18,19459 €
Montant des frais de négociation	2 797,16 € HT

2.4 - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

2.5 - DÉPENSES ET CHARGES RÉINTÉGRÉES DANS L'ASSIETTE DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TITRE DES DISPOSITIONS FISCALES EN LA MATIÈRE, SAVOIR LES ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Aucune n'est à relever.

2.6 - FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Le tableau présentant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en annexe.

2.7 - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.8 - PRÊTS INTERENTREPRISES

La société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques justifiant ces prêts.

2.9 - CONCERNANT LE MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATIONS SUIVIES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

2.10 - PRISES DE PARTICIPATION

La société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a

* Créé une nouvelle filiale, le 19 novembre 2019, dénommée CELLENGO, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social se situe à VANDOEUVRE LES NANCY (54), 19 avenue de la Forêt de Haye, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY, le 26 novembre 2019, sous le numéro 879 412 328. La société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT en est l'unique associée et Présidente.

* le 26 décembre 2019, PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a renforcé sa participation au sein de sa filiale Couleurs de Plantes en se portant acquéreur d'environ 10 % supplémentaire du capital de cette société. La participation de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT est donc passée de 56,77% à 65,98 %.

PARTIE 3 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente partie a vocation à vous présenter le « rapport sur le gouvernement d'entreprise », ainsi que d'autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux de la société.

3.1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1. Liste des fonctions et mandats exercés

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration durant l'exercice

- Monsieur Jean-Paul FEVRE
9 rue Jules Verne
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
 - * Président Directeur Général et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Président de la société Couleurs de Plantes (RCS LA ROCHELLE 481 245 900)
 - * Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Censeur de la SEM Henri POINCARÉ à compter du 19/06/2019
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Thierry FEVRE
30 rue de la République
10190 ESTISSAC
 - * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Acheteur au sein de la société ETABLISSEMENTS TARTERET PHILIPPE SA (RCS TROYES 300 686 995)
 - * Gérant de la société QUANTITATIS (RCS NANCY 801 678 897)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Régis BRUN
25 rue de Médreville
54000 NANCY
 - * Administrateur, Directeur Général délégué, Vice-Président Finance et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Frédéric BOURGAUD

81 Avenue Jean Jaurès
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

- * Administrateur, Directeur général délégué et Vice-Président Recherche de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
- * Administrateur de l'ENSGSI
- * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Paul HANNEWALD
7, rue de la Libération
54990 XEUILLEY

- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
- * Directeur général délégué de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT jusqu'au 30 juin 2019
- * Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
- * Directeur Général et Directeur Opérationnel de TEMISIS
- *Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Thierry CHAPUSOT
19 chemin de l'Ermitage
54 850 MESSEIN

- * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
- * Président du Directoire de la société LA COOPERATIVE WELCOOP (RCS NANCY 754 801 348)
- * Président du Directoire de la société MARQUE VERTE SANTE (RCS NANCY 384 225 421)
- * Président du Conseil d'administration de PHARMAGEST (RCS NANCY 403 561 137)
- * Président du Conseil d'Administration de la société D'MEDICA (RCS TOULOUSE 428 193 726)
- * Président de la société OBJECTIF PHARMA (RCS NANCY 349 406 868)
- *Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires de la SEM Henri POINCARE
- * Représentant permanent de la société LA COOPERATIVE WELCOOP, administrateur de la société LABORATOIRE MARQUE VERTE (RCS NANCY 771 800 810)
- * Représentant permanent de la société LA COOPERATIVE WELCOOP, gérant de la SCI CERP IMMO 2
- * Gérant de la société SCI JAMERAI
- * Gérant de la société SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT-JOSEPH
- * Gérant de la société SARL DUVAL VITRIMONT
- * Administrateur de la société GROUPE DOMEDIC (Canada)
- * Directeur de la société UK PHARMA (Angleterre)
- * Membre du Conseil d'administration de la société PHARMAGEST ITALIA (Italie)
- * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Madame Viviane NEITER
41Bis avenue Foch
54270 ESSEY-LES-NANCY
 - * Administratrice et présidente du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Administratrice, membre du comité d'audit et Présidente du comité de rémunérations de la société ICERAM (RCS LIMOGES 487 597 569)
 - * Administratrice et Présidente du comité de rémunérations de la société PRODWARE (RCS PARIS 352 335 962)
 - * Administratrice, membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de la société SPIR (RCS AIX EN PROVENCE 317 082 675)
 - * Présidente de GLANBIA PERFORMANCE NUTRITION FRANCE
 - * Membre du comité stratégique de la société NEOLYS DIAGNOSTIC (RCS LYON 801 385 931) jusque septembre 2019
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- Monsieur Michel SALMON
18 rue des Bolettes
B-5310 Leuze (Belgique)
 - * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
 - * Administrateur et Directeur Général de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
 - * Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société

- VETOQUINOL SA
Société anonyme à conseil d'administration
70200 MAGNY-VERNOIS
676 250 111 RCS VESOUL
 - * Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT - Représentant permanent Monsieur Jean-Yves RAVINET

3.1.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

3.1.3. Délégations financières en matière d'augmentation de capital

Vous trouverez, en annexe, les délégations en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration, pour l'émission de valeurs mobilières ou de titres donnant accès au capital et, le cas échéant, leur usage par le conseil d'administration.

Y est joint le tableau de délégation établi en application de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

3.2 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1. Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Madame Viviane NEITER, de Messieurs Jean-Paul FEVRE, Régis BRUN, Frédéric BOURGAUD, Thierry FEVRE, Paul HANNEWALD, Thierry CHAPUSOT, Michel SALMON et de la société VETOQUINOL arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3.2.2. État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Depuis l'Introduction de la société sur le marché Euronext Growth, la société a l'obligation, en application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, d'informer le public sur les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions réalisées par certaines personnes, à savoir les membres du Conseil d'Administration de la société, les dirigeants de la société et les personnes assimilées.

En application des dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, l'état récapitulatif ci-dessus présente de manière agrégée les opérations qui ont été réalisées par les personnes visées sur les titres de la société depuis l'admission des titres sur le Marché Euronext Growth.

	Nombre d'action ALPAT au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre d'action PAT cédées entre le 1 ^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019	Nombre d'action ALPAT acquises entre le 1 ^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019	Nombre d'action ALPAT au 31 décembre 2019	Nombre de BSAR PAT au 1 janvier 2019	Nombre de BSAR PAT cédées entre le 1 ^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019	Nombre de BSAR PAT acquises entre le 1 ^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019	Nombre BSAR PAT au 31 décembre 2019
JP FEVRE	30 556	1 628		28 928	3 316			3 316
QUANTITATIS	281 777			281 777				
Enfants JP FEVRE	150			150	600 000			600 000
Thierry FEVRE	450			450	17 210			17 210
Total FEVRE	312 933	1 628		311 305	620 526	1 094 419	1 095 201	620 526

Il est précisé que dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites visée en paragraphe 2-2 Monsieur Michel SALMON, s'est vu attribuer, en sa qualité de salarié, 1 000 actions PAT.

3.2.3 Actions gratuites attribuées aux dirigeants

Les actions gratuites attribuées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux délégués, ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

-*_*_*-

Est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau concernant les filiales et les participations, conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce ainsi que le tableau présentant les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

-*_*_*-

Fait le 27 avril 2020
Pour le conseil d'administration
Jean-Paul FEVRE
Président – Directeur Général

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(R 225-102 du Code de Commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
• Capital social	898.756	898.756	921.406	975.906	1.085.906
• Nombre des actions ordinaires	898.756	898.756	921.406	975.906	1.085.906
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	/	/	/	/	/
- par exercice de droits de souscription					
<u>OPERATION ET RESULTATS</u>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	1.013.000	1.154.000	806.780	1.141.788	1.172.813
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(738.042)	(1.604.969)	(1.069.455)	867.244	(745.647)
• Impôts sur les bénéfices	(696.838)	(790.731)	(883.730)	(849.743)	(802.533)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	/	/	/	/	/
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(894.933)	(1.125.373)	(674.793)	864.506	(541.229)
• Résultat distribué	/	/	/	/	/
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
• Résultat après impôts, participation, mais avant les dotations aux amortissements et provisions	(0,10)	(0,91)	(0,20)	1,76	(0,05)
• Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,99)	(1,25)	(0,73)	0,88	(0,50)
• Dividende attribué à chaque action (brut ou net)	/	/	/	/	/
<u>PERSONNEL</u>					
• Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	30	36	36	35	36
• Montant de la masse salariale	1 073 481	1 234 047	1 382 643	1.367.009	1.374.592
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Euvres sociales)	399 560	484 652	513 238	464.249	514.201

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES

Société Anonyme

Au capital de 1.085.906 euros

Siège social : 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES

Société Anonyme
Au capital de 1.085.906 euros
Siège social : 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

**_*_

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

DELEGATIONS FINANCIERES

(Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

**_*_

1) DELEGATIONS EXPIREES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017, a par approbation de :

- Sa huitième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société notamment ;
- Sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en offrant au public des titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires, d'actions ordinaires de la Société notamment ;
- Sa onzième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, par un placement dit « privé » avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société notamment ;
- Sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à augmenter, aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations et de stabiliser le cours, le nombre d'actions notamment ;
- Sa quinzième résolution, délégué au Conseil d'administration ses pouvoirs pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, par incorporation au capital de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres.

Ladite assemblée général a décidé que la validité de ces délégations serait de vingt-six (26) mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 28 août 2019. Toutefois, l'Assemblée générale du 26 juin 2019, a renouvelé l'ensemble de ces délégations par anticipation, et à privé d'effet pour l'avenir lesdites délégations.

2) DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

2.1 DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

2.1.1. L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017 a, par approbation de sa dix-septième résolution :

Autorisé, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois et dans la limite globale de 2 % du capital, à l'attribution d'actions gratuites de la société au profit :

- de salariés de la société,
- de salariés des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Économique dont la société détient au moins dix pour cent du capital ou des droits de vote,
- et des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce.

Autorisé le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- A l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans le cadre de l'article L 225-208 ou L 225-209 du Code de commerce, et/ou
- A l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital notamment par incorporation à due concurrence de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et création d'actions nouvelles ordinaires ;

Fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires ;

Décidé qu'il n'y a pas lieu de prévoir de période de conservation des actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.1.2. Le Conseil, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé le 19 décembre 2017 de la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant de deux mille six cent cinquante euros (2 650 €) prélevé sur le compte « Prime d'émission ».

En représentation de cette augmentation de capital, il a été créé deux mille six cent cinquante (2 650) actions ordinaires nouvelles de 1 euro (1 €) de valeur nominale, que le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'attribuer à des salariés de PAT.

Conformément à la loi et à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire, ces actions ont été attribuées définitivement aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à savoir à compter du 19 décembre 2019.

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2017 n'a pas prévu de période minimale de conservation et que les actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits.

2.1.3 Le Conseil, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé le 25 avril 2019 de l'attribution d'actions gratuites aux personnes ayant la qualité de salarié d'une Société du Groupe dont la liste nominative et le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2019.

Conformément à la loi et à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire, ces actions seront attribuées définitivement aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à savoir à compter du 26 avril 2021, 0h.

Comme il est rappelé en paragraphe 2.1.2, l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2017 n'a pas prévu de période minimale de conservation.

Sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions et critères d'acquisition déterminés par le Conseil d'administration, la société transférera, au terme de la période d'acquisition, le nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires.

Les actions à attribuer le seront soit par voie d'acquisition d'actions propres, soit par l'émission d'actions nouvelles.

2.2 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À UN TITRE DE CRÉANCE

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 26 juin 2019 a, par approbation de sa **Huitième résolution** :

Délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour procéder, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce et L. 228-91, L.228-92 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, émises à titre gratuit ou onéreux, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.3 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 26 juin 2019 a, par approbation de sa :

2.3.1. Neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, à l'émission, **en offrant au public des titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Supprimé, sans indication de bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, aux actions, autres valeurs mobilières et à tous les titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.3.2. a. Dixième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L. 228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, **à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, **au profit de catégories de bénéficiaires**, à savoir :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur des biotechnologies, de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ; ou de la nutraceutique et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité industrielle ou commerciale ressortant du secteur des biotechnologies, de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ou de la nutraceutique et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité complémentaire à celle de la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des investisseurs institutionnels publics régionaux.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **dix-huit (18) mois** à compter de ladite assemblée générale.

b. Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2019 et des décisions du Président en date du 20 novembre 2019 et du 3 décembre 2019, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de cent dix mille (110 000) euros par l'émission, au prix de vingt euros (20 €) (prime d'émission incluse), de cent dix mille (110 000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, représentant une souscription d'un montant total, prime incluse, de deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €).

2.3.3. Onzième résolution, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général sa compétence à l'effet de procéder, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, c'est-à-dire à **un placement dit « privé »** auprès soit d'investisseurs qualifiés, soit d'un cercle restreint d'investisseurs non qualifiés (moins de 150 personnes à la date de la présente Assemblée), **avec suppression du droit préférentiel de souscription** des actionnaires sans indication de bénéficiaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence, et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou (iii) de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à huit millions (8.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

étant précisé que le montant total de ces augmentations de capital (i) ne pourra excéder 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation).

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, directement ou indirectement, au capital de la Société, et ce, sans indication de bénéficiaire.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.3.4 Douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à augmenter, aux fins de couvrir d'éventuelles **sur-allocations** et de stabiliser le cours, le nombre d'actions, et/ou valeurs mobilières donnant accès en cas d'émissions, au capital de la Société ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans des délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale).

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

2.3.5 Quatorzième résolution, fixé à :

* huit millions (8.000.000) euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

* vingt millions (20.000.000) d'euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

2.3.6 Quinzième résolution, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, ses pouvoirs pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires) **par incorporation au capital de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres** dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décidé que l'augmentation de capital en application de la présente Résolution ne pourra excéder huit millions (8.000.000) euros en nominal.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

- - -

Fait le 27 avril 2020
A Vandoeuvre Lès Nancy
Pour le conseil d'administration
Jean-Paul FEVRE
Président – Directeur Général

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours des l'exercices précédents	Montant résiduel Au 31.12.2019	Observations
Délégation de compétence au CA en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS et offre au public de titres financiers (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	/
Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires (*)	26/06/19	26/12/20	8 000 000 €	/	Augmentation du capital d'une somme de 110 000 € décidée par le CA du 25/10/19 et par le Président le 20/11/19 et constatée par le Président le 03/12/19	7 890 000 €	
Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS sans bénéficiaire désigné par placement privé (*)	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	

Délégation de compétences au CA pour consentir une option de surallocation	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves	26/06/19	26/08/21	8 000 000 €	/	/	/	
Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital en vue d'attribution d'actions gratuites	28/06/17	28/08/20	2 % du capital à l'attribution d'actions gratuites de la société	/	2 650 actions attribuées par le CA du 19/12/17 5 150 actions attribuées par le CA du 25/04/19	/	

(*) Plafond global des autorisations 8 000 000 euros

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Article L 233-15 du Code de Commerce)

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES

<i>Sociétés ou groupes de sociétés</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote part de capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeur d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et avances consentis et non remboursés</i>	<i>Chiffre d'affaires du dernier exercice</i>	<i>Résultats du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i>	<i>Observations</i>
PAT ZERBAZ RCS SAINT PIERRE 814 660 569	100 000 €	492 053 €	99,00	99 000 €	843 352 €	20 600 €	240 157 €		Exercice clos Le 31 décembre 2019
STRATICELL BCE 0872.072.956	505 002 €	465 212 €	100,00	50 377 €	-	704 137 €	(45 921 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2019
COULEURS DE PLANTES RCS LA ROCHELLE 481 245 900	48 830 €	216 582 €	65,98	168 306 €	63 910 €	412 407 €	55 383 €		Exercice clos Le 31 décembre 2019
TEMISIS RCS NANCY 834 226 508	2 510 000 €	2 553 624 €	100,00	2 510 000 €	471 925 €	-	(65 865 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2019 (2e exercice)
CELLENGO RCS NANCY 879 412 328	1 000 €	1 000 €	100,00	1 000 €	-	-	-		Clôture du premier exercice Le 31 décembre 2020

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3					63	0					20
Montant total des factures concernées TTC	4 291,83	21 233,45	3 000,00	8 319,68	12 100,02	44 653,15	0,00	53 920,00	13 200,00	0,00	68 382,11	135 502,11
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,35%	1,75%	0,25%	0,68%	0,99%	3,67%						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00%	3,29%	0,80%	0,00%	4,17%	8,26%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
c) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Selon modalités fixées par chaque fournisseur Délais légaux : ... (préciser)						Délais contractuels : Selon modalités fixées par la société Délais légaux : ... (préciser)					



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

Société Anonyme au capital de 1.085.906 €

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

A l'assemblée générale de la société Plant Advanced Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 27 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frais de recherche et développement :

La note « Modes et Méthodes d'Evaluation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de la valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Titres de participation :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 2 828 683 euros sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en note « Modes et Méthodes d'Evaluation » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 30 avril 2020

BATT AUDIT

Stéphane RONDEAU



Commissaire aux Comptes

— L I

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 230 658	1 230 658		
	Concessions brevets droits similaires	288 457	194 085	94 371	79 490
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 111 905	138 734	2 973 172	2 354 865
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	105 850		105 850	105 850
	Constructions	1 875 475	512 002	1 363 473	1 485 508
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 058 823	1 582 259	476 564	637 755
	Autres immobilisations corporelles	1 018 126	511 085	507 042	568 399
	Immobilisations en cours				9 050
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 828 683		2 828 683	2 777 467	
Créances rattachées à des participations	1 379 187		1 379 187	1 022 468	
Autres titres immobilisés	89 212		89 212	79 624	
Prêts	12 688		12 688	9 821	
Autres immobilisations financières	134 861		134 861	119 586	
TOTAL (II)	14 133 924	4 168 822	9 965 102	9 249 882	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				27 787
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	1 293 445	401 530	891 915	918 330
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	307 489		307 489	232 736
	Autres créances	1 110 777		1 110 777	1 547 874
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 532 754		1 532 754	657 307	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	79 601		79 601	79 557
	TOTAL (III)	4 324 066	401 530	3 922 535	3 463 589
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	18 457 990	4 570 353	13 887 637	12 713 471	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			1 511 736	1 125 565	
(3) dont créances à plus d'un an			23 102		

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 085 906	975 906
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 569 077	9 501 627
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(2 491 248)	(3 355 754)
	Résultat de l'exercice	(541 229)	864 506
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	22 734	19 170	
	Total des capitaux propres	10 002 767	8 362 982
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	65 000	65 000
	Total des autres fonds propres	65 000	65 000
Provisions	Provisions pour risques		28
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		28
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 563 830	3 067 719
	Emprunts et dettes financières divers	378 799	175 685
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 520	558 996
	Dettes fiscales et sociales	368 530	437 369
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	151 491	38 748	
Produits constatés d'avance (1)	88 700	6 944	
	Total des dettes	3 819 870	4 285 461
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	13 887 637	12 713 471
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(541 229,17)	864 506,25
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 652 348	1 793 799
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	5 735	5 196

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2019	31/12/2018
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	637 060	30 188	667 248	635 460
	Production vendue (Services et Travaux)	390 500	115 065	505 565	506 328
	Montant net du chiffre d'affaires	1 027 560	145 253	1 172 813	1 141 788
	Production stockée			126 864	(53 975)
	Production immobilisée			563 885	697 834
	Subventions d'exploitation			622	32 852
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 791	129
	Autres produits			248	1 115
		Total des produits d'exploitation (1)			1 871 223
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			99 422	123 123
	Variation de stock			27 787	(2 691)
	Autres achats et charges externes			702 923	1 057 213
	Impôts, taxes et versements assimilés			51 370	54 231
	Salaires et traitements			1 374 592	1 367 009
	Charges sociales du personnel			514 201	464 249
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			405 047	471 370
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			36 206	102 527	
- sur actif circulant			153 280	248 251	
Dotations aux provisions					
Autres charges			54 373	49 337	
	Total des charges d'exploitation (2)			3 419 200	3 934 619
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 547 977)	(2 114 876)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 547 977)	(2 114 876)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 688 21 217 14 597 10	9 821 193 398
	Total des produits financiers	27 532	10 413
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	84 596 240	14 597 92 871 682
	Total des charges financières	84 836	108 150
RESULTAT FINANCIER		(57 303)	(97 737)
RESULTAT COURANT AVANT IMPO TS		(1 605 280)	(2 212 614)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 775 310 608	35 000 2 905 992
	Total des produits exceptionnels	312 383	2 940 992
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 204 30 454 18 207	35 697 716 15 864
	Total des charges exceptionnelles	50 865	713 615
RESULTAT EXCEPTIONNEL		261 518	2 227 377
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(802 533)	(849 743)
TOTAL DES PRODUITS		2 211 138	4 771 148
TOTAL DES CHARGES		2 752 368	3 906 642
RESULTAT DE L'EXERCICE		(541 229)	864 506
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférents à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		12 688	

Règles et Méthodes Comptables

I) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

II) PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la recommandation CNC n°99.R.01.

Le bilan de l'exercice présente un total de 13 887 637 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 211 138 euros et un total charges de 2 752 368 euros, dégageant ainsi un résultat de -541 229 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

III) MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au

Règles et Méthodes Comptables

règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables.
- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros oeuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 ans
- Concessions, Brevets, Licences	5 ans
- Logiciels	5 ans
- Constructions	5 à 25 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	7 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Règles et Méthodes Comptables

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 563.885 euros :

- 1.535 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres.
- 562.351 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Du fait d'un rendement estimé trop faible par rapport aux prévisions initiales, une partie des frais de développement en cours au 31 décembre 2019 a été dépréciée à hauteur de 138.734 euros (contre 102.527 euros au 31 décembre 2018, générant ainsi une charge de 36.206 euros au titre de l'exercice)

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3.111.905 euros.
Les immobilisations corporelles en cours sont soldées au 31 décembre 2019.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées :

- de titres de participations à hauteur de 2.828.683 euros.
- de créances sur ces participations pour 1.379.187 euros.
- de dépôts et cautionnement versés pour un montant de 94.434 euros.
- d'un contrat de liquidité pour l'achat par Plant Advanced Technologies de ses propres actions pour un montant total de 123.308 euros (compte-titres et compte-espèces lié)

Les titres acquis par le biais du contrat de liquidité sont inscrits au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, le cours de bourse est inférieur à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019.

Les titres de participations sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par la société.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, les capitaux propres.

Stocks de consommables

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

Stocks de produits intermédiaires

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens

Règles et Méthodes Comptables

concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

A ce titre, les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation de 401.530 euros au 31 décembre 2019 (contre 248.250 € au 31 décembre 2018, générant ainsi une charge de 153.280 euros au titre de l'exercice)

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

Chiffre d'affaires - Etudes réalisées

Au 31 décembre 2019, la société a conclu avec plusieurs de ses clients des contrats d'étude pour un montant global annuel de l'ordre de 513.000 euros.

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date d'arrêté des comptes. A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

A ce titre, au 31 décembre 2019, 88.700 euros de facturations d'études ont été neutralisées par le biais de produits constatés d'avance.

Chiffre d'affaires - Ventes de molécules

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre.

Règles et Méthodes Comptables

Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

Au cours de l'exercice, les ventes de molécules se sont élevées à 667.248 euros.

Chiffre d'affaires - Autres

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires concernent principalement les refacturations aux filiales :

- Refacturation à TEMISIS au titre de la convention de prestations administratives pour 24.000 euros.
- Refacturation à TEMISIS au titre de la convention de présidence pour 12.000 euros.
- Refacturation aux filiales de leur quote-part de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par PAT pour l'ensemble du Groupe pour un montant de 9.791 euros.

Subventions de Recherche et Développement

Les subventions de recherche et développement portant sur des programmes de plus d'un an sont inscrites en produits exceptionnels et comptabilisées au rythme des dépenses engagées. Ainsi, au titre de l'exercice, les dépenses engagées ont permis de comptabiliser les produits suivants :

- Pour la subvention "BIOPROLOR 2" : un produit de 198.857 € pour un taux de prise en charges de 50% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 785.500 €)
- Pour la subvention "ZERBAZ" : un produit de 51.149 € pour un taux de prise en charges de 80% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 157.858 €)

Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation

L'activité de la société au cours de l'exercice en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 794.019 euros.

Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2019, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 12.153.454 euros.

Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un

Règles et Méthodes Comptables

résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

Engagements de retraite

Selon la Convention Collective de la Fabrication et commerce de produits à usage pharmaceutique, les indemnités de départ en retraite, actualisées pour l'ensemble du personnel, ont été estimées à 38.518 euros au 31 décembre 2019.

Hypothèses retenues :

- Hausse des salaires de 2,00% par an,
- Taux d'actualisation de 0,80%,
- Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (62 ans) linéaire allant de 20% pour un salarié de 20 ans, à 100% pour un salarié de 62 ans,
- Probabilité de vie à 62 ans selon la table de mortalité INSEE 2009-2011.

Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.

Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 € (soit 110.717,10 € au total).

A ce jour, 320 de ces BSAR ont été exercés.

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 € (soit 61.548,00 € au total).

A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 € par action.

La période d'exercice des BSAR court jusqu'au 12 mai 2021.

Règles et Méthodes Comptables

IV) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'évolution du virus covid-19 qui touche tout le territoire français et qui a obligé le gouvernement à prendre des mesures de confinement aura un impact sur l'activité et les comptes 2020 de notre société. Toutefois, le coronavirus est un événement qui n'est pas lié à des conditions existant à la date de clôture et n'est donc pas de nature à ajuster les comptes 2019.

L'évaluation des actifs et des passifs doit refléter uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Nous ne sommes pas en mesure à ce jour de chiffrer quels seront les impacts de cet événement sur l'exercice 2020. Ainsi, à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 230 658					1 230 658
Autres	2 703 105		699 032		1 775	3 400 362
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 933 763		699 032		1 775	4 631 020
CORPORELLES						
Terrains	105 850					105 850
Constructions sur sol propre	1 399 274				9 000	1 390 274
sur sol d'autrui	13 003					13 003
instal. agencet aménagement	472 198					472 198
Instal technique, matériel outillage industriels	2 071 825		50 212		63 214	2 058 823
Instal., agencement, aménagement divers	864 801		10 585		3 000	872 386
Matériel de transport	39 265					39 265
Matériel de bureau, mobilier	91 349		15 126			106 475
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	9 050			9 050		
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 066 615		75 922	9 050	75 214	5 058 274
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	3 799 934		427 936		20 000	4 207 870
Autres titres immobilisés	94 220				5 008	89 212
Prêts et autres immobilisations financières	129 407		18 141			147 548
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 023 562		446 077		25 008	4 444 630
TOTAL	13 023 940		1 221 031	9 050	101 997	14 133 924

ANNEXE - Élément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019	
		Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 230 658		1 230 658	
	Autres	166 223	29 638	1 775	194 085
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 396 881	29 638	1 775	1 424 743
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	350 646	89 912	5 151	435 407
	sur sol d'autrui	7 860	1 300		9 160
	instal. agencement aménagement	40 461	26 974		67 435
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 434 070	184 797	36 608	1 582 259
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	329 440	73 744	3 000	400 184
	Matériel de transport	39 265			39 265
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	58 312	13 324		71 636
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 260 053	390 052	44 760	2 605 345	
TOTAL	3 656 934	419 690	46 535	4 030 089	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels		3 565					3 565
Instal générales Agencement aménagement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES		3 565					3 565
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL		3 565					3 565
TOTAL GENERAL NON VENTILE			3 565				3 565

ANNEXE - Élément 4

Provisions

BATTI AUDIT

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	19 170	3 565		22 734
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		19 170	3 565		22 734
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	28		28		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		28		28	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	102 527	36 206		138 734
		14 597		14 597	
		248 251	153 280		401 530
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		365 375	189 486	14 597	540 264
TOTAL GENERAL		384 573	193 050	14 625	562 998
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		189 486	28	
			3 565	14 597	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 379 187	1 379 187	
	Prêts (1) (2)	12 688	12 688	
	Autres immobilisations financières	134 861	119 861	15 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	307 489	307 489	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	802 533	802 533	
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 419	37 419	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	266 935	266 935	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 890	3 890	
	Charges constatées d'avances	79 601	56 499	23 102
TOTAL DES CREANCES		3 024 603	2 986 501	38 102
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		12 688		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		9 821		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	5 735	5 735		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 558 095	690 573	1 503 508	364 015
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	375 477	75 477	180 000	120 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	268 520	268 520		
	Personnel et comptes rattachés	169 156	169 156		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 219	122 219		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 710	56 710		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 445	20 445		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 322	3 322		
	Autres dettes	151 491	151 491		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	88 700	88 700			
TOTAL DES DETTES		3 819 870	1 652 348	1 683 508	484 015
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		450 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		753 278			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 322			

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

	31/12/2019			Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STRATICELL	505 002	465 212	100,00	50 377	50 377
PAT ZERBAZ	100 000	492 053	99,00	99 000	99 000
COULEURS DE PLANTES	48 830	216 582	65,98	168 306	168 306
TEMISIS	2 510 000	2 553 624	100,00	2 510 000	2 510 000
CELLENGO	1 000	1 000	100,00	1 000	1 000
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
STRATICELL			704 137	(45 921)	
PAT ZERBAZ	843 352		20 600	240 157	
COULEURS DE PLANTES	63 910		412 407	55 383	
TEMISIS	471 925			(65 865)	
CELLENGO					
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Concernant la filiale CELLENGO, la première date de clôture étant fixée au 31 Décembre 2020, les rubriques Chiffre d'affaires et résultat de l'exercice ne peuvent être renseignées.

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		335 712
Autres immobilisations financières		14 019
INTERETS COURUS CREANCES PART.	12 688	
INTERETS DEPOTS ET CAUTION.	1 331	
Autres créances clients		53 160
FACTURES A ETABLIR	53 160	
Autres créances		268 533
SUBVENTION BIOPROLOR2	196 598	
SUBVENTION ZERBAZ	64 595	
SUBVENTION BIOPIPER	1 456	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 286	
PRODUITS A RECEVOIR	1 580	
BANQUES: INTERETS A RECEVOIR	19	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		365 427
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 440
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	3 705	
INTERETS COURUS A PAYER	5 735	
Emprunts et dettes financières divers		477
INTERETS COURUS DETTES PART.	477	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		146 373
FOURN. FACT. NON PARVENUES	146 373	
Dettes fiscales et sociales		127 428
DETTES PROV./CONGES PAYES	82 992	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	252	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	29 683	
ET AT CHARGES A PAYER	14 501	
Autres dettes		81 709
AVOIRS A ETABLIR	18 514	
AUTRES CHARGES A PAYER	63 194	

ANNEXE - Élément 6.12

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			88 700
Etudes		88 700	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			88 700

--

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			79 601
Assurances, Abonnements informatiques ...		79 601	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			79 601

--

ANNEXE - Élément 6.14

BATT AUDIT

Capital social

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	975 906,00	1,0000	975 906,00
	Emises pendant l'exercice	110 000,00	1,0000	110 000,00
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 085 906,00	1,0000	1 085 906,00

Augmentation de capital du 20 Novembre 2019 : émission de 110.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 € unitaire assortie d'une prime d'émission de 19,00 € unitaire

ANNEXE - Élément 7

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2019
VALEUR D'ORIGINE				159 065	27 304	186 369
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			80 611	2 955	83 566
	Dotation exercice			19 641	2 730	22 371
	TOTAL			100 252	5 685	105 937
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			90 844	7 350	98 194
	Redevances Exercice			22 690	6 632	29 322
	TOTAL			113 534	13 982	127 516
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			28 801	6 632	35 432
	entre 1 et 5 ans			32 962	12 710	45 673
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			61 763	19 342	81 105
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 591	273	1 864
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 591	273	1 864
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				22 265	6 663	28 929

BATT AUDIT

ANNEXE - Élément 8

Engagements financiers

31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Garanties Oseo / BPI / FNGI		1 508 420
Cautions JPF		333 258
Cautions Filiales TEMISIS - 50% Pret BPALC 04/2019	39 018	
	39 018	1 841 678
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)	82 969	
	82 969	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Indemnité départ en retraite actualisée	38 518	
	38 518	
Autres engagements		
Engagement Incubateur Lorrain	55 200	
Hypothèques	396 697	
Privilèges de Prêteur de Deniers	705 255	
Nantissements	517 203	
	1 674 356	
Total des engagements financiers (1)	1 834 861	1 841 678
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		333 258
Les filiales	39 018	
Les participations		
Les autres entreprises liées		

BATT AUDIT

ANNEXE - Élément 12

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2019

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Éléments 13

Effectif moyen

31/12/2019

Interne

Externe

	31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		22	
Professions intermédiaires		9	
Employés		1	
Ouvriers		4	
TOTAL		36	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	BATT AUDIT							
	31/12/2019	31/12/2018	%	%	31/12/2019	31/12/2018	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	20 250	17 500	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	20 250	17 500	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	20 250	17 500	100,00	100,00				

--



Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

Société Anonyme au capital de 1.085.906 €

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

19 avenue de la Forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

A l'assemblée générale de la société Plant Advanced Technologies,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Entité contractante :

La société CLARIANT, International Ltd, Rothausstrasse 61, 4132 Muttenz, Suisse, inscrite à l'Office Cantonal du Registre du Commerce de Basel-Landschaft, sous le numéro CHE-106.515.013, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de PAT.

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 15 octobre 2019 et compte tenu des motifs évoqués justifiant de l'intérêt de conventions, autorisé le Président à négocier toute convention de collaboration, de distribution exclusive ou non, d'une manière générale passer, à cet égard, toute convention avec toute société du groupe CLARIANT.

Nature des conventions :

- Accord de distribution exclusive pour le marché de la cosmétique conclu le 28 novembre 2019.
- Accord de collaboration de recherche et développement dans le domaine de la cosmétique conclu le 28 novembre 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Paul FEVRE

- Directeur Général, Président du Conseil d'administration et actionnaire de votre société,
- Président de la S.A.S. Couleurs de Plantes.

1. Compte courant d'associé

Non rémunération du compte courant d'associé créateur de Monsieur Jean-Paul FEVRE.

A la date de clôture de l'exercice, le solde dudit compte courant s'élève à 3 321,62 euros.

2. Compte courant de la S.A.S. Couleurs de Plantes, filiale à 65,98 %

Votre société et la société Couleurs de Plantes ont signé un protocole d'accord de cession de parts le 12 février 2016. Il prévoit que votre société s'engage à verser en compte courant une somme de 93 911 euros, avance non rémunérée et bloquée pendant une période de trois ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 décembre 2016.

L'avance a fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé, le solde s'élève à 63 910 euros au 31 décembre 2019.

Conformément au protocole d'accord signé entre les sociétés PAT et COULEURS DE PLANTES en date du 12 février 2016, ladite avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération jusqu'au 12 février 2019.

Fait à Nancy, le 30 avril 2020

BATT AUDIT

Stéphane RONDEAU


Commissaire aux Comptes